



Sciences de la vie et technologies de la santé

Énoncé de position - Financement | 23 octobre 2025

Du concept à la clinique

Investir pour réaliser le plein potentiel des entreprises en SVTS

BIOQuébec

630, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, BUREAU 2660, MONTRÉAL (QUÉBEC)

Table des matières

Contexte.....	2
3 recommandations et 5 mesures concrètes pour élargir l'accès au capital et accélérer la croissance des entreprises québécoises en SVTS	5
Recommandation 1 Augmenter l'apport au financement précoce non dilutif.....	5
Recommandation 2 Encourager l'investissement privé pour augmenter le capital en financement précoce	7
Recommandation 3 Mobiliser le capital institutionnel pour soutenir le financement de croissance.....	9
Conclusion.....	11

Contexte

Les sciences de la vie et technologies de la santé (SVTS) constituent une industrie stratégique au Québec. Elle contribue pour 6,5 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB)¹ et repose sur une capacité d'innovation importante. De nouvelles entreprises voient constamment le jour pour concevoir et développer de nouveaux traitements et technologies médicales destinés à améliorer la santé de la population. Preuve de cette capacité d'innovation, l'industrie des SVTS se classe au 2^e rang pour les investissements privés en recherche et développement². Par son double impact économique et social, le secteur contribue à la fois à la vitalité économique du Québec et à l'amélioration des soins.

Le financement de l'innovation en SVTS repose en grande partie sur le capital-risque, qui représente en moyenne près de 80% du financement dans le secteur thérapeutique, tous stades de développement confondus. Par ailleurs, dans le cas des entreprises thérapeutiques canadiennes, les investisseurs nationaux représentaient seulement 45 % de l'ensemble des investisseurs et leur participation diminue nettement à 24 % aux stades plus avancés et dans les opérations de plus grande envergure.³

Le présent document met principalement l'accent sur ce type d'investissement, qui occupe une place centrale au sein d'une chaîne de financement plus longue, qui s'étend de la découverte à la commercialisation. Le capital-risque reflète la nature même du secteur : à la fois exposé à des risques élevés et porteur de rendements supérieurs à ceux de plusieurs autres industries.⁴

Rendement des investissements en sciences de la vie et technologies de la santé

Graphique 25 : TRI brut sur 10 ans par secteur au Canada

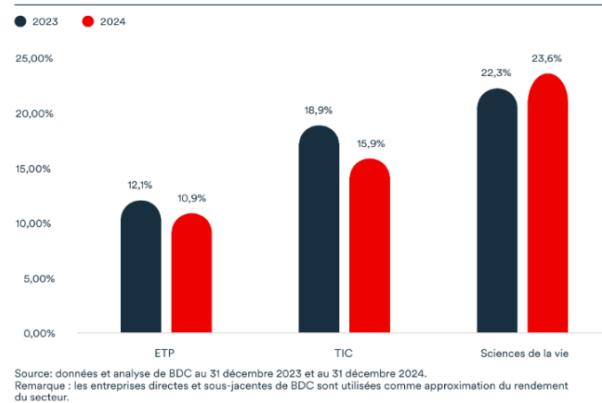


Figure 1 – TRI brut sur 10 ans par secteur au Canada (BDC, 2025).⁵

Selon les données de BDC (2025), les rendements sur dix ans observés dans le portefeuille de capital de risque indiquent un taux de rendement interne brut (TRI) de 23,6 % pour les sciences de la vie, contre 15,9 % pour les technologies de l'information et des communications (TIC). Par ailleurs, le secteur des sciences de la vie, deuxième en importance en matière de capitaux investis, a vu son rendement croître d'environ 1 % en 2024 vs. 2023.

¹ KPMG pour Montréal InVivo, *Valeur économique de la chaîne d'innovation* (étude, 2024).

² [Ministères des Finances du Québec](#), *Budget 2025-2026 – Innover pour prospérer* (budget, mars 2025).

³ [adMare BioInnovations](#), *Le Canada est-il maître de son avenir en sciences de la vie?* (livre blanc, juillet 2025), p. 1.

⁴ [adMare BioInnovations](#), *Le Canada est-il maître de son avenir en sciences de la vie?* p. 1.

⁵ [BDC](#), *La situation du capital de risque au Canada* (rapport, mai 2025), p. 26.

À l'inverse, les secteurs des TIC (premier) et de l'énergie et des technologies propres (ETP) (troisième) ont connu un recul.⁶

La performance du secteur se reflète également dans la valeur des sorties des plus importantes (« premières sorties »). Une analyse de RBCx portant sur la période 2013-2024 démontre que, si le secteur des sciences de la vie représente 22 % du volume des 50 premières sorties, elles comptent pour 44 % de leur valeur totale. Pour ces premières sorties seulement, la valeur cumulative du secteur des sciences de la vie atteint 21,1 milliards \$.⁷

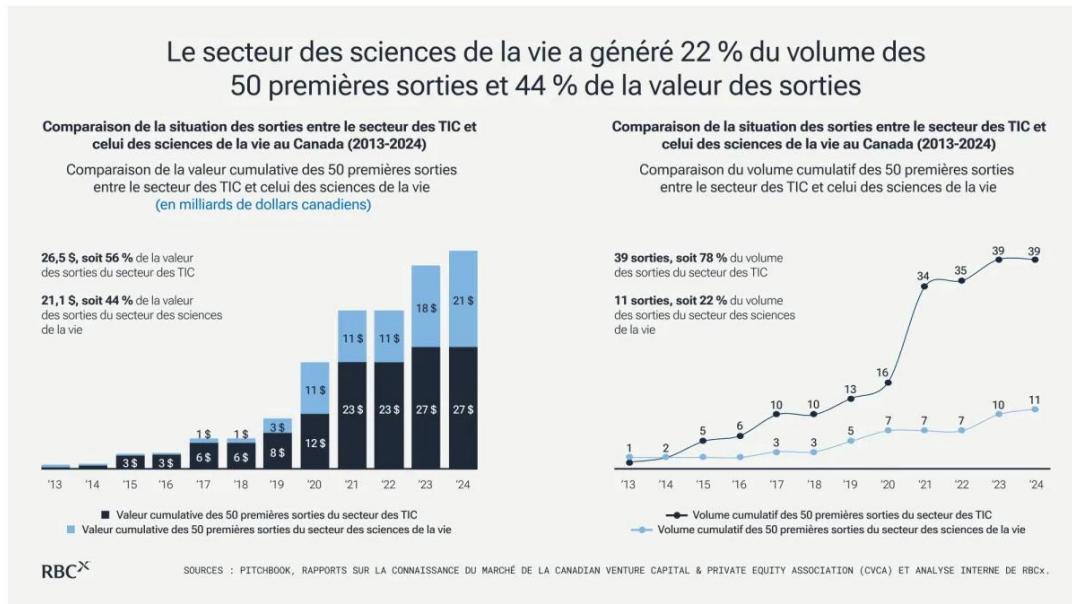


Figure 2 – Les sorties de capital-risque au Canada depuis dix ans (RBCx, 2024).⁸

Par ailleurs, bien que le secteur se porte très bien, en matière d'activité de financement en capital de risque, la position du Québec s'est affaiblie par rapport à celle de la Colombie-Britannique et de l'Ontario au cours des dernières années.⁹ Plusieurs facteurs expliquent cette situation. La principale source de financement demeure le capital de risque, la province est donc particulièrement affectée par le fait que les fonds de capital de risque spécialisés en SVTS sont trop peu nombreux au Canada et de taille insuffisante pour soutenir la croissance des entreprises. De plus, au Québec, ce défi est accentué par la faible présence d'anges investisseurs et de fonds de capital prenant le *lead* dans le domaine des sciences de la vie aux stades précoce et par l'absence d'investisseurs institutionnels, notamment les caisses de retraite, dans les phases plus avancées du financement.¹⁰

⁶ BDC, *La situation du capital de risque au Canada*, p. 26.

⁷ RBCx, *Les sorties de capital-risque au Canada depuis dix ans* (analyse, novembre 2024).

⁸ RBCx, *Les sorties de capital-risque au Canada depuis dix ans*.

⁹ Montréal Invivo, *La chaîne de financement du secteur des SVTS au Québec : enjeux et recommandations* (étude, décembre 2025), p. 6.

¹⁰ Montréal Invivo, *La chaîne de financement du secteur des SVTS au Québec*, p. 11.

Ces limites se traduisent concrètement dans le parcours des entreprises thérapeutiques. Les besoins sont particulièrement critiques à une étape souvent appelée la « vallée de la mort ». Cette période correspond au moment où une innovation doit passer du laboratoire aux premiers essais sur l'humain. Les entreprises doivent alors investir des montants importants pour prouver la faisabilité et l'innocuité de leurs produits, sans garantie de succès. C'est une phase à la fois coûteuse et risquée, où l'accès à un financement adapté est souvent difficile, mais essentiel pour que les innovations, qui améliorent la vie des patients d'ici et d'ailleurs, atteignent le marché.

Le graphique ci-dessous illustre cette étape critique du développement d'un produit thérapeutique, où les besoins en financement augmentent fortement alors que le risque demeure élevé.

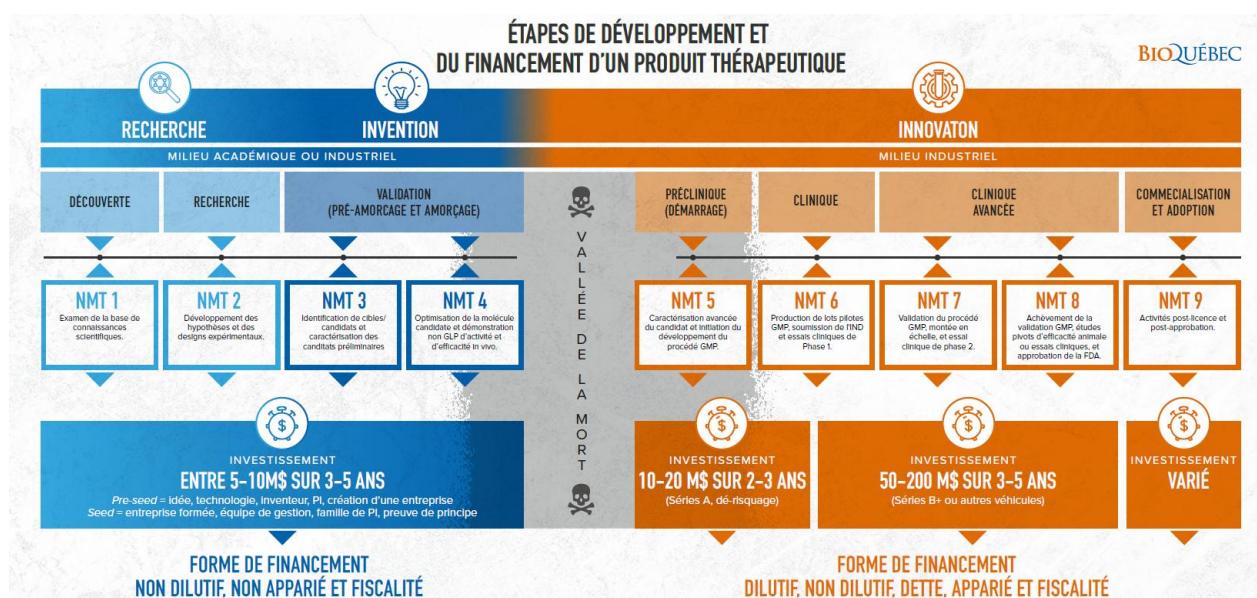


Figure 3 – Étapes de développement et du financement d'un produit thérapeutique (BIOQuébec, 2025).¹¹

Le présent énoncé de position analyse les raisons du manque de capital à différents stades de développement et met de l'avant des solutions concrètes pour soutenir durablement le financement de l'innovation en SVTS au Québec.

¹¹ Le niveau de maturité technologique (NMT) est un indicateur qui mesure la progression d'une technologie, depuis la recherche fondamentale jusqu'à son adoption commerciale. Il permet de situer un projet sur une échelle de 1 à 9 pour évaluer son degré de préparation au marché.

3 recommandations et 5 mesures concrètes pour élargir l'accès au capital et accélérer la croissance des entreprises québécoises en SVTS

Recommandation 1: Rendre le financement non dilutif plus accessible et mieux adapté aux réalités du secteur

- ❖ Crée un fonds non dilutif pour l'innovation dédié aux projets à faible maturité technologique
- ❖ Adapter le Crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC) à la réalité des PME innovantes

Recommandation 2: Encourager l'investissement privé pour augmenter le capital en financement précoce

- ❖ Mettre en place un crédit d'impôt remboursable pour investisseurs privés
- ❖ Étendre le régime des actions accréditives aux sciences de la vie et technologies de la santé

Recommandation 3: Mobiliser le capital institutionnel pour soutenir le financement de croissance

- ❖ Crée des incitatifs pour attirer le capital institutionnel vers le secteur SVTS

Recommandation 1 | Augmenter l'apport au financement précoce non dilutif

Constats

En phase précoce de développement (NMT 1 à 4), les entreprises du secteur des sciences de la vie et technologies de la santé font face à des difficultés importantes pour mobiliser du capital privé. Les projets sont à risque élevé et nécessitent un soutien public structuré, combinant financement non dilutif et mesures fiscales adaptées. Or, plusieurs programmes existants de financement non dilutif, par leur structure, bénéficient encore uniquement aux institutions publiques plutôt qu'aux jeunes entreprises, qui jouent pourtant un rôle central dans la transformation de la recherche en innovation. Cette situation accentue la fragilité du financement en pré-amorçage et amorçage et freine la création d'entreprises issues de la recherche appliquée.

Mesure 1 | Créer un fonds non dilutif pour l'innovation dédié aux projets à faible maturité technologique

Afin de répondre aux besoins d'orienter le financement vers les entreprises en SVTS dans les premières phases de développement, BIOQuébec recommande la mise en place d'un fonds non dilutif spécifiquement destiné aux projets d'innovation portés par des entreprises. Un tel programme aurait pour objectif de financer des projets d'innovation alignés sur les besoins du système de santé, en appuyant la validation de leur faisabilité et le développement préclinique de solutions prometteuses. Inspiré du modèle *Small Business Innovation Research (SBIR)*¹², un fonds adapté aux besoins du Québec offrirait des subventions non dilutives à deux étapes : une première phase de 12 mois viserait les études de faisabilité avec des subventions non appariées jusqu'à 350 k\$. La seconde, sur 24 mois, soutiendrait le développement avancé avec un financement pouvant atteindre 3 M\$.

Les retombées économiques et fiscales de ce programme sont prouvées : entre 1998 et 2018, les projets financés par le National Cancer Institute seulement ont générés 9,1 milliards de dollars US en ventes de produits et services, 2,9 milliards de revenus d'impôts pour tous les paliers de gouvernement, et créé près de 108 000 emplois. Durant cette période, près de 250 produits financés par le SBIR ont été commercialisés, plus de 100 étaient encore en développement.¹³

La mise en place d'un programme similaire au Québec permettrait de mieux orienter le financement vers les besoins réels du réseau de la santé, tout en créant des retombées économiques au Québec.

Mesure 2 | Adapter le Crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC) à la réalité des PME innovantes

La réforme du Crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC), présentée dans le budget 2025-2026 du gouvernement du Québec, visait à simplifier le soutien fiscal à l'innovation. Toutefois, certaines modalités risquent d'affaiblir la compétitivité des PME du secteur des SVTS, lequel se classe au 2^e rang au Québec¹⁴ pour les investissements en R-D des entreprises.

BIOQuébec recommande d'abolir le seuil d'exclusion pour les PME, car il limite le soutien fiscal au moment où ces entreprises massivement en recherche, souvent avant même de générer des revenus. Nous proposons également de rétablir le seuil de 3 M\$ pour l'application du taux bonifié de 30 %, afin de soutenir les entreprises en croissance et de maintenir un incitatif fort à l'innovation. Enfin, BIOQuébec suggère la mise en place d'un mécanisme de préqualification pour les entreprises de l'industrie SVTS, afin d'harmoniser

¹² Pour plus d'information sur le SBIR américain : [U.S. Small Business Administration, About SBIR](https://www.sba.gov/about-sbir), (page consultée 10/2025).

¹³ [National Cancer Institute, Economic Impact of the Small Business Innovation Research \(SBIR\) and Small Business Technology Transfer \(STTR\) Programs at the National Cancer Institute](https://www.cancer.gov/about-cancer/research/center-research/programs/sbir) (rapport, 2018), p.2.

¹⁴ [Ministères des Finances du Québec, Budget 2025-2026 – Innover pour prospérer, 2025](https://www.finances.gouv.qc.ca/budget/2025-2026/innover-pour-prosperer-2025), p. 12.

le CRIC avec le régime fédéral, réduire les incertitudes liées à l'admissibilité des dépenses et accélérer le traitement des dossiers.¹⁵

Impact attendu

En agissant à la fois sur le financement précoce non dilutif et sur le soutien fiscal à la R-D, ces mesures combleraient les lacunes actuelles du continuum d'innovation et faciliteraient la progression des entreprises vers les phases d'innovation et de commercialisation. Elles renforceraient la capacité des jeunes entreprises à développer et à valoriser leurs innovations au Québec, tout en stabilisant le financement, ce qui stimulerait la création d'emplois qualifiés et généreraient des retombées économiques durables. Un programme inspiré du *SBIR* contribuerait aussi à accroître la production de propriété intellectuelle au Québec, ce qui s'inscrit directement dans les orientations de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI²)¹⁶. Ensemble, ces leviers contribuerait à ancrer le Québec comme un pôle d'innovation en SVTS.

Recommandation 2 | Encourager l'investissement privé pour augmenter le capital en financement précoce

Constats

Le financement des entreprises en phase de démarrage demeure un maillon fragile de la chaîne d'innovation au Québec. Les jeunes pousses en SVTS dépendent fortement du capital privé, mais la présence d'investisseurs privés y reste limitée. Le manque de capital privé disponible en amorçage freine la création d'entreprises, la validation technologique et la mise en marché des innovations.

La *National Angel Capital Organization (NACO)*¹⁷, qui regroupe les anges investisseurs au Canada, a d'ailleurs fait des propositions très intéressantes pour répondre à cet enjeu et nos propres recommandations vont dans le même sens.

Par ailleurs, plusieurs programmes publics exigent un apport équivalent du secteur privé pour accéder à leur financement. Or, en raison du nombre restreint d'investisseurs actifs à ce stade, ces conditions deviennent difficilement atteignables. Cela souligne l'importance de stimuler la participation d'investisseurs privés, notamment les investisseurs individuels, afin de renforcer

¹⁵ Pour plus d'information sur les recommandations : [BIOQuébec, CRIC | Une réforme à double tranchant pour les secteurs innovants](#) (énoncé de position, juillet 2025).

¹⁶ [Gouvernement du Québec, Inventer. Développer. Commercialiser. SQRI2 : Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027](#) (stratégie, 2022), p. 42.

¹⁷ [NACO, Fueling a Nation of Builders](#) (page consultée 10/2025).

l'efficacité des leviers publics et d'assurer un financement adéquat des jeunes entreprises innovantes.

Mesure 3 | Mettre en place un crédit d'impôt remboursable pour investisseurs privés

Alors que certaines provinces, comme la Colombie Britannique, ont depuis longtemps instauré des crédits d'impôt pour investisseurs privés, tel le *Small Business Venture Capital Tax Credit*¹⁸, le Québec ne dispose toujours pas d'un dispositif équivalent.

BIOQuébec recommande donc la mise en place d'un crédit d'impôt remboursable pour investisseurs privés, comme les anges investisseurs, qui soutiennent les entreprises en phase de pré-amorçage et amorçage. Ce mécanisme permettrait de réduire le risque associé à l'investissement précoce et d'attirer davantage de capitaux privés québécois vers les jeunes entreprises.

En Colombie-Britannique, les investisseurs bénéficient d'un crédit d'impôt de 30 % pour des placements pouvant atteindre 300 000 \$ par année avec un plafond porté de 120 000 \$ à 300 000 \$ en 2025, preuve de l'efficacité du programme. La Nouvelle-Écosse, pour sa part, offre un taux porté à 45 % pour les investissements dans les secteurs des sciences de la vie et des technologies de l'océan, comparativement à 35 % pour les autres secteurs.¹⁹

Le crédit d'impôt de la Colombie-Britannique a produit un rendement fiscal notable : pour chaque dollar d'impôt crédité, le gouvernement provincial a perçu 1,98 \$ en recettes fiscales²⁰. Cet incitatif a également contribué à structurer un réseau d'investisseurs anges actif et interconnecté, capable de soutenir durablement la croissance d'entreprises technologiques émergentes.²¹ L'absence d'un dispositif équivalent au Québec crée aujourd'hui un désavantage concurrentiel pour les jeunes entreprises, qui peinent à attirer des capitaux privés à un moment crucial de leur développement.

Au Québec, un tel crédit d'impôt se distinguerait de l'ancien programme *Capital Synergie*²², aboli en mars 2025, qui visait à encourager les entreprises établies (investisseurs) à investir dans des sociétés innovantes en croissance (sociétés admissibles). Ce programme, bien que pertinent dans son intention, s'est révélé trop restrictif pour répondre adéquatement aux besoins du secteur des SVTS. Le critère de non-dépendance s'avérait difficile à concilier avec la réalité d'un écosystème où les investisseurs entretiennent souvent des liens de collaboration étroits — qu'il s'agisse de partenariats de recherche, d'ententes de licence ou d'approvisionnement. Ces relations, essentielles à l'innovation dans le secteur, pouvaient être interprétées comme une dépendance, rendant plusieurs entreprises inadmissibles. De plus,

¹⁸ Pour plus d'information sur ce crédit d'impôt : [Gouvernement de la Colombie-Britannique, Small Business Venture Capital Tax Credit](#) (page consultée 10/2025).

¹⁹ Pour plus d'information sur ce crédit d'impôt : [Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, Innovation Equity Tax Credit](#) (page consultée 10/2025).

²⁰ Québec Tech, *Libérer le plein potentiel des startups canadiennes : constats et recommandations des entrepreneurs pour accélérer l'adoption, la croissance et l'impact des startups technologiques canadiennes* (rapport, juin 2025), p. 20.

²¹ Montréal InVivo, *La chaîne de financement du secteur des SVTS au Québec*, p. 10.

²² [Investissement Québec, Capital Synergie](#) (page consultée 10/2025).

la durée obligatoire de détention des actions, peu compatible avec les longs cycles de développement des SVTS, et la lourdeur administrative du programme auraient pu également limiter l'intérêt des investisseurs.

Mesure 4 | Étendre le régime des actions accréditives aux sciences de la vie et technologies de la santé

Le régime des actions accréditives (*flow-through shares*) constitue un mécanisme fiscal efficace pour stimuler l'investissement privé dans des secteurs à forte intensité de recherche et de capital. Actuellement limité au domaine minier et minéraux critiques, il permet aux entreprises d'exploration de transférer leurs déductions fiscales à des investisseurs, facilitant ainsi la mobilisation de capitaux privés pour des projets à haut risque. L'idée d'adapter ce modèle aux secteurs innovants, tels que les SVTS, s'inscrit dans la continuité des réflexions fédérales visant à diversifier les incitatifs fiscaux à l'innovation. Une telle mesure, complémentaire aux autres mesures fiscales visant le soutien à la R&D, offrirait un levier concret pour renforcer la compétitivité du Québec en innovation, attirer des capitaux domestiques et soutenir la croissance d'entreprises technologiques émergentes, tout en favorisant la rétention de la propriété intellectuelle dans la province.

Impact attendu

Ensemble, ces mesures proposées renforceraient la capacité du Québec à soutenir le financement précoce des entreprises innovantes et à mobiliser de nouveaux capitaux vers les jeunes entreprises en SVTS. Ces mesures agiraient en synergie avec les mécanismes d'appariement des programmes publics de financement, en facilitant la mobilisation du capital privé requis pour accéder à ces programmes. Cette complémentarité permettrait d'accroître l'effet de levier du financement de façon globale et de renforcer la culture d'investissement local. À terme, ces mesures contribueraient à favoriser l'ancrage des entreprises innovantes dans l'économie québécoise, de manière à prévenir la délocalisation des entreprises et à soutenir durablement la création de valeur au Québec.

Recommandation 3 | Mobiliser le capital institutionnel pour soutenir le financement de croissance

Constats

Les fonds institutionnels canadiens, notamment les caisses de retraite, investissent peu dans le secteur SVTS, que ce soit directement dans les entreprises ou indirectement dans les fonds de capital de risque. Cette absence de capital patient limite la croissance des entreprises

québécoises et les pousse à chercher des partenaires étrangers, souvent américains, pour financer leur développement. Une part importante de la valeur créée s'en trouve transférée hors du Québec, tout comme la propriété intellectuelle et le pouvoir décisionnel. Le capital patient, des investissements détenus sur de longues périodes, a un impact direct sur l'innovation. Les entreprises bénéficiant d'un soutien de fonds de pensions présentent une propension significativement plus élevée à déposer des brevets²³, ce qui souligne la nécessité de renforcer la présence de capital patient au Québec.

La faible participation des fonds institutionnels s'explique par une méconnaissance du rendement réel du secteur, la rareté d'équipes spécialisées en SVTS et l'absence d'incitatifs adaptés. Pourtant, les données récentes démontrent que les rendements à long terme y sont comparables, voire supérieurs, à ceux d'autres secteurs technologiques.

Mesure 5 | Créer des incitatifs pour attirer le capital institutionnel vers le secteur SVTS

BIOQuébec recommande la mise en place d'un mécanisme d'incitation pour encourager les fonds institutionnels à investir dans les fonds de capital de risque en SVTS. Cette mesure pourrait se concrétiser par la création d'une *Initiative de catalyse du capital de risque (ICCR)*²⁴ dédiée au secteur, inspirée des meilleures pratiques canadiennes. Cette initiative doit se voir dotée d'un fonds d'envergure suffisant et des modalités adaptées à la réalité des investisseurs institutionnels. Le modèle de l'ICCR offrirait un cadre équilibré qui répondrait à la fois aux priorités des gouvernements et aux attentes des investisseurs institutionnels.

En parallèle, il importe de mieux documenter les rendements et retombées économiques du secteur SVTS et de soutenir la création d'équipes d'investissement spécialisées au sein des institutions financières québécoises afin d'accroître leur expertise et leur capacité d'évaluer les occasions d'investissement dans ce domaine stratégique.

Impact attendu

Une participation accrue des investisseurs institutionnels renforcerait la capacité de financement des entreprises en SVTS et offrirait un accès plus stable à du capital patient, essentiel au développement de produits à long cycle d'innovation.

Cette présence renforcée permettrait de retenir la valeur économique, la propriété intellectuelle et le pouvoir décisionnel au Québec, tout en réduisant la dépendance aux capitaux étrangers. En soutenant la croissance d'entreprises d'ancrage, ces investissements contribueraient à consolider la souveraineté du Québec en matière d'innovation en santé.

²³ [adMare BioInnovations](#), *Le Canada est-il maître de son avenir en sciences de la vie?*, p. 12.

²⁴ Pour plus d'information sur l'ICCR : [BDC Capital](#), *Initiative de catalyse du capital de risque* (page consultée 10/2025).

Conclusion

Parce qu'il s'agit d'un secteur hautement innovant et stratégique, assurer la pérennité du financement de l'innovation en sciences de la vie et technologies de la santé (SVTS) est essentiel pour le Québec. La compétitivité du secteur repose sur un accès stable et continu au capital, à chaque étape du développement — de la recherche à la commercialisation.

Les trois recommandations proposées par BIOQuébec veulent renforcer ce continuum : mieux soutenir le financement non dilutif à la recherche appliquée, encourager l'investissement privé en phase d'amorçage et mobiliser le capital institutionnel pour accompagner la croissance. Ensemble, ces leviers permettraient de stabiliser le financement, d'augmenter la disponibilité du capital patient et de soutenir, ultimement, la création d'entreprises d'ancrage capables de faire rayonner l'expertise québécoise.

En favorisant une culture d'investissement local et en maintenant la propriété intellectuelle au Québec, le secteur pourrait non seulement combler la « vallée de la mort » entre la recherche et l'innovation, mais aussi renforcer sa position dans l'économie mondiale. Un financement durable et mieux adapté aux besoins des entreprises innovantes assurerait un développement économique fondé sur la création de valeur au Québec.